

# Point Information Jeunesse

## Espace Cyber-base

### AUSSONNE



# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Mis à jour le 29/07/2014

---

*« L'informatique doit être au service de chaque citoyen. Son développement doit s'opérer dans le cadre de la coopération internationale. Elle ne doit porter atteinte ni à l'identité humaine, ni aux droits de l'homme, ni à la vie privée, ni aux libertés individuelles ou publiques. »*

Article 1<sup>er</sup>, loi « Informatique et libertés », 6 janvier 1978.

*« L'information jeunesse doit être dispensée de manière à élargir les choix offerts aux jeunes et promouvoir leur autonomie ainsi que leur capacité à penser et agir par eux-mêmes. »*

Extrait du préambule de la Charte Européenne de l'Information Jeunesse.

*« L'information est accessible de manière égale à tous... [Elle] est complète, impartiale, exacte, pratique et actualisée... [Elle] utilise les technologies de l'information et de la communication... »*

Extrait de la Charte de l'Information Jeunesse.

**Le PIJ/espace Cyber-base est un lieu d'accès à l'information et d'initiation aux outils informatiques, bureautiques, Internet et multimédia, respectant les chartes de l'Information Jeunesse et du Réseau Cyber-base.**

## 1 - OBJET

---

Le présent règlement définit les conditions d'utilisation du local, du matériel et des services de la structure, afin d'en garantir le bon fonctionnement.

## 2 - CONDITIONS D'ACCÈS

---

Les utilisateurs doivent se conformer aux tarifs, horaires et règles d'utilisation et de fonctionnement de la structure et de ses services.

L'équipe d'animation, en accord avec la municipalité, se réserve le droit de refuser l'accès à l'espace à toute personne qui ne respecterait pas le présent règlement. Des infractions graves ou des négligences répétées pourront entraîner la suspension temporaire ou définitive de l'accès à la structure.

• Tarifs : les services sont gratuits.

• Horaires d'ouverture de Septembre à Juin :

Mardi : 10h-13h et 14h-19h

Mercredi: 10h-13h et 14h-18h

Jeudi & Vendredi: 14h-18h

1<sup>er</sup> Samedi du mois\*: 14h-18h

1<sup>er</sup> Mercredi du mois\*: jusqu'à 20h

• Horaires d'ouverture Juillet et Août :

Lundi : 10h à 13h

Mardi au Vendredi : 10h-13h et 14h-18h

(\*cf. panneau d'information à l'extérieur de la structure)

## 3 - RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

---

### ➔ DISPOSITIONS RELATIVES A L'ATTITUDE ET A LA SÉCURITÉ

Il est interdit de fumer, de boire, de manger au sein de la structure PIJ/Cyber-Base.

Les détenteurs d'un téléphone portable devront l'éteindre ou le mettre en mode silencieux avant leur entrée et n'en faire aucune utilisation durant leur présence dans la structure.

Les personnes ayant un comportement bruyant, agressif, violent ou nuisible à une bonne ambiance pourront être exclues de la structure.

### ➔ DISPOSITIONS RELATIVES A LA RESPONSABILITÉ

La responsabilité de la ville d'Aussonne -PIJ/Cyber-Base - ne pourra être engagée en cas de perte, de vol ou de détérioration d'effets personnels des usagers.

L'utilisateur est seul responsable de tout dommage, matériel ou immatériel (sur les ordinateurs et le mobilier), causé par lui-même aux biens et services offerts par la structure PIJ/Cyber-Base. La responsabilité civile et/ou pénale de l'utilisateur pourra être engagée en cas de dommage causé suite à l'utilisation des matériels et services fournis par l'espace.

## 4 - UTILISATION DU SERVICE DOCUMENTATION

---

Le PIJ/Cyber-base met à disposition des usagers les fiches d'information régionales et nationales du réseau Information Jeunesse, concernant les secteurs suivants : Emploi, Formation, Vie Quotidienne, Loisirs/Vacances, Europe/International.

Mises à jour régulièrement, elles sont en accès libre et gratuit, à consulter sur place.

De la documentation locale, répondant aux attentes des usagers, est également disponible.

## 5 - UTILISATION DU SERVICE INFORMATIQUE ET DU RÉSEAU INTERNET

---

### ➔ CONDITIONS D'UTILISATION

Pour accéder aux postes informatiques, l'utilisateur doit :

- Avoir ramené la fiche de renseignements dûment remplie et signée.
- Remplir la fiche informatique après chaque utilisation des ressources de l'espace.

Les postes sont mis à disposition des usagers en fonction des disponibilités et des priorités. Il est possible de réserver un poste (qui sera libéré après 15 min de retard sur l'horaire prévu).

La durée d'utilisation en libre accès est d'**une heure par semaine par utilisateur** pour permettre au plus grand nombre d'accéder à ce service. Elle pourra être modulée selon l'affluence et le type d'utilisation.

#### ➔RESPONSABILITÉ ET SÉCURITÉ

Les animateurs disposent d'outils de contrôle des informations consultées sur Internet et se réservent le droit d'exclure l'utilisateur dans le cas où des informations et contenus contraires à l'ordre public ou aux bonnes mœurs seraient consultés ou diffusés. En cas de litige, le personnel ne pourra être poursuivi.

L'accès aux services payants de télé-achat est autorisé. Par contre, il engage en totalité l'utilisateur en possession d'un code bancaire. Aucun colis ne peut être livré sur la structure.

Les utilisateurs sont responsables des sites et des documents qu'ils consultent ou téléchargent.

Les utilisateurs des systèmes informatiques, mis à disposition par le PIJ/Cyber-Base, doivent s'abstenir de toute intervention susceptible de compromettre la sécurité et le fonctionnement des systèmes informatiques du réseau.

Toute utilisation de disquettes, CD ou clés USB personnelles et de Webcam doit faire l'objet d'un accord de la part des animateurs.

#### ➔RESPECT DE LA PERSONNE ET DE LA PROPRIÉTÉ

L'utilisateur reconnaît que les contenus disponibles sur le réseau Internet peuvent être protégés par le code de la propriété intellectuelle. A ce titre, l'utilisateur s'interdit d'utiliser, de reproduire, de diffuser, modifier ou distribuer à titre gratuit ou onéreux lesdits contenus. Il reconnaît que toute violation d'un droit de propriété intellectuelle constitue une contrefaçon entraînant des sanctions civiles et pénales.

L'utilisateur est seul responsable de l'usage et de la validité des données et des services qu'il consulte, interroge, modifie, télécharge et transfère sur l'Internet.

L'utilisateur s'engage donc à ne pas diffuser de contenu, quelle que soit sa forme ou sa nature :

- Contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs ;
- Susceptible de porter atteinte au respect de la protection des enfants et des adolescents ;
- À caractère pornographique ou pédophile ;
- Incitant à la discrimination et/ou à la haine d'une personne ou d'un groupe de personnes déterminé à raison de leur origine, sexe, état de santé, handicap, mœurs, race, religion ...etc. ;
- À caractère menaçant, injurieux, diffamatoire, raciste, xénophobe ou portant atteinte à l'honneur ou la réputation d'autrui ;
- Incitant à commettre un délit, un crime ou un acte de terrorisme ou faisant l'apologie des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité ;
- Incitant au suicide ou à la consommation de substances interdites et/ou illicites ;
- Permettant à des tiers de se procurer et/ou d'utiliser directement ou indirectement des virus informatiques, des logiciels piratés ou des logiciels permettant des actes de piratage et d'intrusion dans des systèmes informatiques et de télécommunication, et d'une manière générale tout outil logiciel ou autre permettant de porter atteinte aux droits d'autrui et à la sécurité des personnes et des biens.

La ville d'Aussonne - PIJ/Cyber-Base - ne peut être tenue responsable des problèmes liés aux connexions et/ou aux systèmes d'exploitation installés sur les postes, de la fiabilité de la transmission des données, des temps d'accès, des éventuelles restrictions d'accès sur des réseaux et/ou serveurs spécifiques connectés au réseau Internet, ni des informations consultées ou mises en ligne par l'utilisateur.

Il est interdit à l'utilisateur des systèmes informatiques de réaliser des copies de logiciels mis à sa disposition et d'en faire un usage non conforme aux prescriptions de leurs auteurs ou de la société qui les met à disposition

des usagers de l'Information Jeunesse. Est illicite toute représentation ou reproduction intégrale d'œuvres déjà existantes sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droits. Il est interdit d'installer sur les machines mises à disposition tout logiciel quel qu'il soit, sauf si une autorisation a été notifiée par le responsable du PIJ.

Les usagers s'engagent à respecter la « Netiquette » ou règle de conduite des usagers d'Internet.

## ➔ ACCÈS DES MINEURS

Les mineurs ont l'obligation de se présenter avec un parent ou un tuteur légal lors de l'inscription. Pour accéder aux différentes ressources, les enfants de moins de 11 ans seront accompagnés par une personne majeure.

Les parents sont responsables du comportement et des actes des mineurs qui fréquentent la structure. Le personnel ne peut assumer aucune responsabilité de garde d'enfants.

Compte tenu du temps de connexion souvent excessif chez certains adolescents, dans un souci de prévention, l'équipe limitera systématiquement l'accès aux postes informatiques à une durée maximale de deux heures par jour pour les mineurs.

## 6 - INITIATIONS INFORMATIQUES

Le PIJ/Cyber-Base propose un service d'initiation aux bases de l'informatique. Effectuées sur rendez-vous, en fonction des compétences des animateurs, qui accompagnent les usagers et les aide à acquérir une autonomie suffisante, elles ne sont en aucun cas diplômantes ni reconnues.

La base est de 5 initiations d'une heure par personne. En cas d'empêchement, l'animateur s'engage à prévenir ce dernier et à fixer un autre rendez-vous. En cas d'annulation, l'utilisateur doit obligatoirement prévenir au plus vite la structure.

## 7 - IMPRESSIONS

Chaque utilisateur a droit à 10 impressions noires et blanches et 5 impressions couleurs par semaine.

Au-delà, l'utilisateur devra emmener son propre papier (feuilles format A4) et demander l'autorisation à un membre de l'équipe. Une tolérance pourra être accordée exceptionnellement pour des projets spécifiques.

## 8 - PUBLICITE DE CE RÈGLEMENT

Le présent règlement sera affiché au sein du PIJ/Cyber-Base.

Il est applicable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et renouvelable par tacite reconduction.

**Je soussigné(e) ..... déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du PIJ/espace Cyber-Base et en accepte les termes sans restrictions.**

**A ..... , le ..... / ..... / .....**

Signature du Maire :

Signature de l'utilisateur (ou d'un parent si l'utilisateur est mineur) :

Le Maire  
  
Lysiane MAUREL  


Conformément à la « loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés », chaque utilisateur dispose d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification des données le concernant.